

COMPTE-RENDU de la REUNION
de CONSEIL MUNICIPAL 7 OCTOBRE 2019

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme : D.I.A ;
- Rénovation Ancienne Mairie : choix de l'architecte ;
- CCB : rapport CCB ;
- Admissions en non-valeur : créances irrécouvrables ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, de Boissésou, Girault, Picard

Absents : Mme Germain, M. Baudet (pouvoir à M. de Boissésou).

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 7 octobre 2019, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil (lundi 2 septembre 2019).

M. Gaudinière n'est pas d'accord avec ce qui est écrit, quant à sa position concernant l'Ancienne Mairie et demande rectification. Une autre modification concerne la notification de M. de Mortemard au sujet des arbres de la Route de l'Estuaire. Ces rectification et modification seront apportées au prochain compte-rendu.

Avant de procéder aux questions mises à l'ordre du jour, Mme le Maire demande la permission de rajouter 2 questions : une Décision Modificative pour l'achat d'un chariot inox et la Convention du Mascafé à adopter avant signature.

Le Conseil valide le rajout de ces deux questions à l'unanimité (11 voix dont un pouvoir).

Concernant la modification au sujet des arbres Route de L'Estuaire, il convient de lire que M. de Mortemard **doit constituer un dossier d'expertise avec photos et donnera sa réponse ultérieurement ; son avis n'était donc pas connu à la date du Conseil du 2 septembre 2019 ;**

Pour la rectification sur l'Ancienne Mairie, **M. Gaudinière** souhaite que le texte suivant soit écrit :

« M. Gaudinière considère que la proposition de cahier des charges établi par la CCB, afin de trouver un maître d'œuvre est autoportante et suffisante. Il considère que ce maître d'œuvre devra naturellement posséder des compétences d'architecte afin d'établir les plans nécessaires, diligenter une étude thermique avec un organisme compétent et instruire le dossier de demande de permis de construire, notamment pour l'élévateur pour personnes à mobilité réduite ; il ne voit pas l'intérêt de prendre à part d'abord un architecte qui serait vraisemblablement le futur maître d'œuvre choisi et devra ensuite coordonner les travaux des divers corps de métiers participant à cette rénovation. C'est pourquoi il s'oppose à ce choix préalable et ne comprend pas cette séparation dans le lancement d'appel d'offres. ». Il est à préciser que cet ajout n'est pas conforme à l'enregistrement de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2019.

Le débat est relancé entre MM. Gaudinière et Girault.

- Décision modificative : Le chariot en inox de desserte de la cantine est cassé, sans possibilité de réparation et il faut en acheter un neuf, au prix de 300 €TTC; il convient donc de retirer ces 300 € du compte D 020 (Dépenses Imprévues d'Investissement) pour les reporter au Compte D 02184-13 (Recettes Imprévues d'Investissement Groupe scolaire achat de mobilier).

Délibération adoptée à l'unanimité (11 voix pur, dont un pouvoir).

- Mascafé : signature de la Convention :

La Convention entre Les Ateliers du Mascaret et la Mairie doit être finalisée, avant signature, avec des dates arrêtées concernant l'occupation du Local Interassociatif ; car les jours d'ouverture sont modifiés.

L'ouverture officielle est prévue pour le vendredi 18 octobre 2019, à partir de 16h30.

Madame Braud donne lecture de ladite Convention qui indique les jours et heures d'occupation du Local :

Mardi, de 9 h à 12 h et de 16h30 à 19h,

Jeudi, de 16 h30 à 19 h.

Le 3ème vendredi de chaque mois, le Mascafé sera ouvert, de 19 heures à 24 heures pour une soirée jeux de société.

Mme Bernaud pose la question de savoir si les clés du Local seront à la disposition permanente de l'Association des Ateliers du Mascaret ou si elles seront demandées à la Mairie et restituées après occupation.

Mme Braud répond en avoir discuté avec le Président et que, d'un commun accord, un membre de

l'Association viendra chercher et ramener les clés chaque jour après utilisation. Cette mention sera stipulée sur la Convention. Quant à l'autorisation de Licence III, l'Association en fera la demande auprès des services de la Sous-Préfecture.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour dont un pouvoir) de signer cette Convention.

- Urbanisme : D.I.A

Il s'agit de 3 Demandes d'Intention d'Aliéner : Un bien immobilier sis au 25, Route de l'Estuaire ;
Un bien immobilier sis au 5, Rue du Port ;
Un bien immobilier sis au 54, Route de l'Ancienne Gare.

Aucun de ces biens ne présentant d'intérêt pour la commune, la **Délibération de renonciation est adoptée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).**

- Rénovation Ancienne Mairie : choix de l'architecte :

Mme Goutte reprend l'historique de ce dossier, en particulier le Cahier des charges, avec les interventions d'un architecte du C.A.U.E, d'un juriste de la C.C.B, et des conseils de **M. Girault** concernant l'étude thermique. Ce dernier rappelle qu'il faut produire des plans pour obtenir un devis sur l'étude thermique, afin de déposer un Permis de Construire.

M.Gaudinière a demandé conseil et la Loi oblige de présenter des plans pour les études thermiques.

Une certaine pression se faisant sentir pour l'obtention de subventions (C.A.F, Département...), deux architectes sont venus visiter l'Ancienne Mairie et ont établi des devis différents pour la réalisation de plans :

Celui de la dame d'un Cabinet d'architectes du Libournais s'élève à 2 144 € HT (2 572€ TTC),

Celui d'un monsieur (Cabinet indépendant de Bordeaux) s'élève à 3 960 € TTC ; cette prestation est plus complète, présentant des devis avec plans en 3D, prévoyant des rencontres avec les Associations qui utilisent actuellement le bâtiment, et travaillant pour Gironde Ressources, avec qui la Mairie a signé une Convention.

M.Gaudinière revient sur le Cahier des charges établi précédemment, le qualifiant de «caduc et obsolète».

M.Girault répond que non. **M.Gaudinière** ne comprend pas que l'on prenne un architecte, alors que la démarche de départ était de confier la réalisation à un Maître d'Œuvre... Il reste sur sa position initiale et souhaite s'abstenir au moment du vote. Il veut être fidèle à sa démarche et ne dira plus rien à ce sujet.

Mme Bernaud voudrait savoir si le bâtiment de l'Ancienne Mairie sera réservé aux seules Associations qui l'occupent actuellement, ou si d'autres Associations pourront aussi utiliser ce bâtiment.

Mme Braud fait savoir que d'autres possibilités d'occupation ont été évoquées (RAM : Relais d'Assistants Maternelles ; Coworking:espace de travail partagé, avec réseau de travailleurs ; C.P.V.A : Construire ses Projets et Valoriser ses Acquis, organisme de formation pour les allocataires de la C.A.F 33, concernant le Blayais, le Médoc et le Libournais pour tout ce qui est à caractère social).

Mme Goutte soumet les propositions des 2 architectes au vote :

Délibération pour choisir le devis proposé par l'architecte indépendant, approuvée à la majorité (7 voix pour, dont un pouvoir ; 3 abstentions : M. Gaudinière, Mmes Barras et Guénais ; 1 voix contre : M. Picard.

- C.C.B : Rapport d'Activités :

Mme le Maire lit la synthèse du bilan du rapport d'Activités 2018 de la CCB :

La C.C.B, avec ses 21 communes exerce des compétences obligatoires telles que : l'aménagement de l'espace avec le S.C.O.T (Schéma de Cohérence du Territoire), le développement économique, l'accueil des gens du voyage et la collecte des déchets ménagers.

L'organisation politique est confiée à 36 titulaires et 14 suppléants. 21 membres (un élu par commune) siègent en Bureau et 10 vice-présidents ont en charge les différentes commissions (habitat/logement, politique de santé; aménagement de l'espace/développement économique; petite enfance/enfance; jeunesse; accessibilité numérique /lecture publique; travaux et patrimoine; direction de l'Office du Tourisme; conseil d'administration du C.I.A.S ; instance paritaire C.T.et C.H.S.C.T ; accessibilité).

La feuille de route et la stratégie communautaire sont impulsées par le Président de la C.C.B ; l'Office du Tourisme et le C.I.A.S. sont les satellites.

106 personnes bénéficient du R.S.A. Pour la petite enfance, 90 enfants sont accueillis à la crèche de Blaye ,47 à celle de Cars et 714 jeunes vont au P.R.I.J.

31 résidents sont accueillis en R.P.A; pour les 517 personnes de plus de 75 ans, une aide aux transports peut être faite sur demande.

Concernant les Budgets, les Recettes (2018) ,15% proviennent de la fiscalité des ménages et 25 %, d'autres recettes. Les Dépenses (2018) s'élèvent à environ 12 Millions d'Euros.

La filière santé contribue au Développement économique.

L'Office du Tourisme de Blaye a été choisi pour la nouvelle organisation touristique des territoires, afin de coordonner la construction d'une stratégie commune aux 5 Offices du Tourisme ; cet appel à projet a été lancé par la Région Aquitaine. Le nouvel Office du Tourisme est quasiment terminé.

Le Pôle Développement Territorial, avec le P.C.A.E.T (Plan Climat Air Energie Territoriale) s'occupe de la compétence G.E.M.A.P.I ...

Cette grande structure qu'est la C.C.B compte 107 Agents (22 hommes et 85 femmes), dont 80% sont titulaires. Leurs formations, nombreuses, sont assurées par le C.N.F.P.T.

Plusieurs exercices d'évacuation sont régulièrement effectués dans les différents services et le document unique d'évaluation est régulièrement réactualisé.

Le Pôle Administratif assure le fonctionnement réglementaire et quotidien de la C.C.B, notamment pour le S.P.A.N.C, car la compétence de l'assainissement est prise en charge par la C.C.B depuis juillet 2017.

Le Pôle Jeunesse, Petite Enfance, avec les R.A.M (Relais Assistantes Maternelles), Crèches, A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), P.R.I.J. (Point Rencontre Information Jeunesse), l'Ecole de Musique, Activ'Eté, les rythmes scolaires et le C.I.S.P.D (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est bien opérationnel dans tous les services, ainsi que l'accueil des gens du voyage (13,5%)

Le Pôle Communication Numérique fonctionne bien, avec le magazine 21 et le journal Passerelle (interne à la C.C.B).

- Admissions en non-valeur : créances irrécouvrables :

Il s'agit de 139, 35€ d'impayés de la cantine de personnes qui ont quitté Plassac.

Délibération adoptée à l'unanimité de payer cette somme (11 voix pour, dont un pouvoir).

- Questions diverses :

Les responsables de la Guinguette Bel-Ami ont terminé leur saison à Plassac. Il ne reste plus que les chapiteaux à démonter. Ces jeunes souhaiteraient revenir l'année prochaine et payer un modeste loyer pour le stockage de leur matériel et donc une participation pour occupation du local attenant à la Salle Polyvalente. La prochaine équipe municipale décidera...

L'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Plassac a eu une réunion avec M. le Curé et Mme le Maire. Lors de la procession à la Vierge du 14 août dernier et de la messe qui a suivi en soirée, la musique provenant de la Guinguette Bel-Ami était trop forte. Les musiciens n'ont pas voulu baisser le son, comme il leur avait été demandé. Les membres de l'Association veulent demander des devis pour restaurer l'Eglise, mais l'ampleur des travaux est grande! Ils annoncent organiser un marché de Noël à Gauriac.

Mme Bernaud trouve qu'il y a une surenchère de décibels, lors des manifestations dans la Salle Polyvalente. Que faire pour atténuer ces nuisances qui s'entendent loin, dans le village ?

M. Venancy répond qu'un limiteur de son a été installé dans la Salle Polyvalente, il faudra être vigilant à ne pas dépasser la tolérance maximale de 100 décibels.

Mme Bernaud est satisfaite du Loto, organisé par le Comité des Fêtes, ce dimanche 6 octobre et auquel 96 personnes étaient présentes.

350 spectateurs ont assisté à la projection du Cinéma de plein air (Astérix mission Cléopâtre, diffusé par le Département dans le cadre de Cinésite, sur le site Gallo-romain), et tous ont souhaité la reconduction de cette opération en partenariat avec le Comité des Fêtes pour en assurer la restauration rapide.

La Fête du Port a attiré de nombreux participants et les commerçants ont bien travaillé. Seuls, les jeux pour enfants, ont attiré peu d'amateurs.

Mme Bernaud demande de prévoir l'achat de tables et chaises (Salle Polyvalente, Local Interassociatif et également pour l'extérieur) aux prochains Budgets.

M.Picard voudrait faire refaire le pilier abîmé en bas du monument aux morts. Il sera refait avec l'ensemble des travaux de la Place de l'Eglise.

M.Gaudinière souhaite soulever une question, qu'il a préparée par écrit, suite à une entrevue avec des riverains de la Rue de Chopine :

« Une pancarte affichée, hors délais (émanant d'un cabinet de géomètres de Cavignac, pour le compte d'une Agence immobilière de Pugnac) en bordure de la propriété d'un riverain, Rue de Chopine, indique que les terrains à vendre par cédit riverain, font l'objet de l'appellation **lotissement d'une superficie de 4 540 m²** .

Elle stipule toutefois qu'il s'agit de 2 lots. Cette dénomination « Lotissement » entraîne des contraintes d'aménagement pour y implanter des maisons.

Si la 1ère parcelle vendue et le permis s'y rapportant (accordé), fait état d'une sortie de propriété Rue de Chopine, il ne saurait être envisagé d'autres sorties vers cette rue très étroite, en dehors de la parcelle attenante située plus près de cette route. Fréquentée déjà par des automobiles avec extrême prudence ainsi que des piétons, une circulation supplémentaire ajouterait encore à l'insécurité des lieux de cette Rue de Chopine.

Si d'autres parcelles devaient être vendues, les sorties de propriété sont à prévoir Rue de l'Ancienne Gare, plus large, et qui possède les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement collectif ;

Ces réseaux liés à l'implantation de la première maison dont le permis a été accordé, sont d'ailleurs déjà prévus Rue de l'Ancienne Gare. Il est souhaitable d'informer sans tarder, l'Agence immobilière, ainsi que le propriétaire des terrains à vendre, de ces dispositions ».

M.Gaudinière poursuit avec le règlement du S.I.A.E.P.A. Lors d'une réunion d'Assemblée Générale, il a été confirmé que la facture d'eau allait augmenter dans les prochaines années pour les Plassacais. Le prix du m3 d'eau assainie risquera d'être multiplié par 3 ou 4. Notre station d'épuration n'étant pas tout à fait conforme, des travaux seront à prévoir.

M.de Boisséson souhaiterait connaître le montant de l'économie réalisée si les lampadaires (mobiliers urbains) de la commune étaient éteints pendant la nuit. Serait-il judicieux de les éteindre toute la nuit ou partiellement, par exemple de une heure à six heures du matin ? Réponse : Plassac paie à la consommation et non au forfait. Dans ce cas, il serait possible de les éteindre.

Le S.D.E.E.G (Syndicat Electrique) va rediscuter des nappes de fils électriques à Graulet et des fils torsadés vont être mis.

Mme Goutte informe qu'une réunion publique uniquement réservée aux habitants de Plassac, et organisée par la Municipalité, se tiendra le mercredi 30 octobre 2019, à 18h30, à la Salle Polyvalente, en présence d'un responsable d'ENEDIS, pour fournir des explications au sujet du compteur Linky. Des flyers vont être imprimés et seront à distribuer dans les boîtes aux lettres.

Aux Tennis, un poteau électrique est sur le point de tomber et l'armoire électrique est en mauvais état.

Des concitoyens se plaignent de parcelles (terrains et vignes) non entretenues...appartenant à un riverain propriétaire, celui-là même qui a fait l'objet de plaintes et réclamations, il y a deux ans. Il faudrait recommencer la procédure d'exécuter d'office...ou la prochaine équipe municipale taxera ses terrains en terrains constructibles.

Mme Braud demande si la locataire du local de la Rue de la Gaîté (réflexologue plantaire) compte continuer ou résilier son bail. La fin du préavis du bailserait courant novembre 2019, à suivre donc.

Mme Braud fait le point sur l'Ecole ; Les Elections au Conseil de Parents d'Elèves se dérouleront à l'école le vendredi 11 octobre 2019, à partir de 8h 15 et le dépouillement aura lieu ce même vendredi à partir de 13h. Mme Braud sera présente lors des élections et lors du dépouillement.

Les livraisons des denrées alimentaires pour la cantine ne conviennent pas du tout : les produits sont livrés trop tôt et sont laissés à l'extérieur devant le portail en bois. Lors de la semaine du goût, ayant déjeuné à la cantine, l'Adjointe a pu constater un grand gaspillage de la part des enfants qui n'ont pas (ou très peu) mangé les aliments aux goûts nouveaux.

Un composteur pour les restes alimentaires de la cantine (hors viandes et poissons) sera mis à disposition des cuisinières par le SMICVAL prochainement. Dans le cadre du P.E.L de la C.C.B, les communes et écoles sont amenées à participer à des actions pour le Développement Durable. L'Ecole de Plassac fait partie des 5 premières écoles inscrites pour travailler sur la Biodiversité, responsabiliser les enfants à trier les déchets et à préserver la faune et la flore.

Petit rappel: Dimanche 13 octobre, dès 14h, au Conservatoire Vinicole: dégustation de bourru et châtaignes grillées sur place.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

La Secrétaire de séance,

M-C Braud.